

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 58 (1907)
Heft: 12

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Le budget dont nous venons de donner les quelques explications qui nous intéressent plus particulièrement, a été admis sans modification par les Chambres fédérales.



Chronique forestière.

Confédération.

Examens d'état, partie pratique. Le Département fédéral de l'Intérieur, se basant sur le résultat des examens pratiques, a déclaré éligibles à un emploi forestier supérieur, fédéral ou cantonal, les stagiaires forestiers dont voici les noms par ordre alphabétique :

MM. Acker, Charles, de Zurich ;
Bachmann. Alfred, de Wollerau (Schwyz) ;
Darbellay, Jules, de Martigny (Valais) ;
Deschwanden, Arnold, de Kerns (Unterwald-le-H^t) ;
Graf, Frederich, de Rebstein (St-Gall) ;
Marcuard, David, de Berne ;
Morel, Julien, de Vevey (Vaud).

Un 8^{me} candidat, également qualifié, sera mis au bénéfice du brevet d'éligibilité le jour où il aura complété son temps de stage, écourté pour service militaire.

Cantons.

Argovie. *Un exemple à imiter.* Nous avons reçu récemment les avis concernant des ventes collectives, introduites dans le canton et dont nous avons parlé en son temps. Il s'agissait d'un total de 7727 m³ de bois de service, vendu en deux mises consécutives, et provenant de 9 forêts domaniales et de 21 communes faisant partie des arrondissements IV et V.

Bâle-Campagne. Le Conseil d'Etat a désigné M. Bachmann, de Wollerau, expert forestier, pour succéder à M. Hefti, à la place d'adjoint de l'inspection cantonale des forêts.

Thurgovie. L'ordonnance d'exécution du 5 mars 1907 prévoit l'organisation forestière suivante.

Le canton est divisé en 3 arrondissements, comprenant les districts de :

I^{er} arrondissement, Frauenfeld et les communes municipales de Bichelsee, Fischingen et Sirnach, faisant partie du district de Münchwilen ;

II^{me} arrondissement, les district d'Arbon, Bischofszell, Kreuzlingen, Weinfelden et les communes municipales d'Affeltrangen, Tobel, Lommis, Wängi, Rickenbach, Wuppenau et Schönholzerswilen du district de Münchwilen, celles de Müllheim et de Pfyn du district de Steckborn ;

III^{me} arrondissement, les districts de Diessenhofen et Steckborn, à l'exception des communes mentionnées ci-dessus.

A la tête de chaque arrondissement se trouve un „Forstmeister“, porteur du brevet d'éligibilité fédéral. Le Forstmeister du I^{er} arrondissement est en même temps chef du service des forêts, auprès du Département cantonal.

Le Conseil d'Etat vient de procéder à la nomination des trois inspecteurs. Ce sont :

MM. Antoine Schwyter, jusqu'ici inspecteur cantonal, pour le I^{er} arrondissement ;

Joseph Fischer, inspecteur forestier communal, à Granges, pour le II^{me} arrondissement ;

Paul Etter, adjoint à l'inspection cantonale, pour le III^{me} arrondissement.

L'entrée en fonctions aura lieu le 1^{er} janvier 1908. Chaque inspecteur résidera dans son arrondissement.



Bibliographie

Ouvrages reçus.

Schweizerischer Forstkalender. Taschenbuch für Forstwesen, Holzgewerbe, Jagd und Fischerei. Dritter Jahrgang 1908. Herausgegeben von *Theodor Felber*, Professor am eidg. Polytechnikum in Zürich. — Edité par Huber & Co., à Frauenfeld. Prix : relié fr. 2.50.

Encore une année d'écoulée, encore une année à commencer ! Et, pour que nous n'ayons garde de l'oublier, voici le calendrier inexorable, chargé de nous rappeler la fuite du temps, le déclin qui approche, malgré l'aube qui renaît !

C'est d'abord un ancien ami, le „Forstkalender“ de M. le prof. Felber, l'agenda bien connu de nos lecteurs dont il est souvent devenu le compagnon indispensable. La 3^{me} édition d'aujourd'hui a subi quelques modifications. Ce sont des compléments : les tables de production de l'épicéa des basses montagnes de la Suisse, celles de l'épicéa des régions montagneuses (Préalpes et Jura) et celles du hêtre ; en outre, le remaniement de certains chapitres, adaptés aux circonstances du moment.

Le „Schweizer. Forstkalender“ de 1908 trouvera, nous en sommes certain, l'accueil qu'il mérite et il verra augmenter, d'année en année, le nombre de ses fidèles acquéreurs.

Agenda et Aide-mémoire du Forestier, publié par la Société vaudoise des Forestiers, sous la direction de *William Borel*, inspecteur cantonal des forêts, à Genève, à l'usage des forestiers, marchands de bois, propriétaires de forêts, etc., etc. Edition de 1908. Th. Sack-Reymond, éditeur, Lausanne. Prix : relié fr. 2.50.